



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Je transforme mon entreprise individuelle vers une société

(avec ou sans associé/salarié)

Je rédige les statuts juridiques de ma nouvelle société.



Si j'ai un salarié, j'informe la MSA de son transfert vers ma nouvelle société et mon organisme mutuelle/prévoyance.



J'ai des parcelles à transférer sur ma société ? Je complète les bulletins de mutation de terre. Je peux me référer à la vidéo « Comment mettre à jour sa situation parcellaire ».

Je déclare :
- la cessation de mon entreprise individuelle,
- la création de ma société,
au Guichet unique des entreprises.

Je complète le dossier d'affiliation MSA.



Si j'ai un nouvel associé qui n'était pas exploitant, il sera accompagné par son chargé de clientèle. Sinon, il devra compléter le dossier d'affiliation MSA.



Je peux demander des informations ou un rendez-vous projet avec mon chargé de clientèle exploitant au 02 40 41 39 79